

MAIRIE DE  
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Le 26 juin 2026, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), après convocation légale de Monsieur MUSSILLIER Franck, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BOUYER Frédéric, CASTELEIN Jean-Luc, CHEVASSU Jean, CHIARELLI Isabelle, CHOUTEAU Jean-Luc, DELAFOND Philippe, DROIN Liliane, GEFARD Stéphane, GUYON Didier, HUMBERT Jean-Luc, LOPEZ Laurence, MOULIN Marie-Antoinette, MUSSILLIER Franck, NEVIERE Estelle, PAVARD Blanche, POULET Michel, SIRJEAN Héloïse.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ POUVOIR** : FOURMY MOUET Nadège, FRADET Sébastien, LAULANET Philippe, MOCEK Charlotte ayant donné respectivement pouvoir à CASTELEIN Jean-Luc, MUSSILLIER Franck, HUMBERT Jean-Luc, BOUYER Frédéric.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : BROUSSE Isabelle, GIACOMETTI Olena.

**Monsieur MUSSILLIER Franck, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.**

**Désignation de secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M CASTELEIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

\*\*\*\*

\*

**2 – FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT  
DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES »**

Le Conseil municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2026 adoptant le Budget Primitif 2026 de la commune de Sainte-Marie-de-Ré ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2026 adoptant le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Activités économiques » ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 17 juin 2026 ;

Considérant la décision de préemption du droit au bail commercial situé 5 cours des Jarrières ;

Considérant le projet d'acquisition des murs du local commercial situé 5 cours des Jarrières ;

Considérant que ces opérations seront portées par le budget annexe « Activités économiques » ;

Considérant qu'il convient de doter ce budget annexe des moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces opérations ;

Considérant qu'il est proposé à cet effet de verser une subvention d'équipement du budget principal au budget annexe « Activités économiques » ;

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

### Article 1

D'approuver le versement d'une subvention d'équipement du budget principal au budget annexe « Activités économiques » d'un montant de 420 000 € destinée à financer :

- L'acquisition du droit au bail commercial situé 5 cours des Jarrières ;
- L'acquisition des murs du local commercial ;
- Les frais directement liés à ces opérations.

### Article 2

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 dans le cadre de la décision modificative n°1 à l'article 20415332 « Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations ».

Article 3

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

  
Le secrétaire  
Jean-Luc CASTELEIN

Le Maire,  
Franck MUSSILLIER

